



SECTION

DE LA

SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »  
(Saint Exupéry)

SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE  
DES FINANCES PUBLIQUES

## Compte rendu du Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail du 20 juin 2016

En réponse aux liminaires lues en avant-propos, le Président a annoncé que certains crédits étaient alloués à la sécurité, qu'une étude (GT à venir) sur les règles de l'archivage sera engagée et que le registre spécial réservé aux dangers graves et imminents sera mis en place tout en sachant qu'il est différent du droit de retrait.

### 1. Approbation du PV du 26/04/2016

### 2. Présentation des plans concernant la fusion des SIP sur Le Mans (pour avis)

La présentation de ces plans repose essentiellement sur 5 problématiques : problème de personnel, d'espace de travail, d'organisation des services, d'archives vivantes et de matériel mis à disposition. Le but final est l'adaptation des restructurations mise en adéquation avec les coûts du personnel et de l'immobilier liée à la volonté politique de la DGFIP.

En conséquence, nous avons formulé un avis défavorable avec les autres OS justifié par la déclaration ci-après, transmise au Président :

#### **AVIS DU CHSCT**

**Le CHSCT donne un avis défavorable à cette présentation pour les raisons suivantes :**

- plans présentés aujourd'hui paraissant non définitifs ;
- plusieurs espaces sont encore trop exigus pour le nombre d'agents prévus ;
- absence de cloisons retardatrices de feu dans les locaux destinés à l'archivage ;
- présence de « mopieurs » dans des bureaux de certains collègues et méconnaissance du nombre de mopieurs et d'imprimantes par service ;
- non communication au CHSCT de l'avis écrit du médecin et de l'inspecteur santé et sécurité au travail sur ce projet.

**De plus, d'après l'article 19 du règlement intérieur, le président doit informer le CHSCT par écrit dans le délai de deux mois des suites données aux propositions et avis que le comité a émis.**

**A ce jour, le CHSCT n'a reçu aucune réponse à l'avis sur ce même sujet émis le 8 mars 2016.**

**Le CHSCT 72 constate aujourd'hui que pour la réalisation de la 2e vague de déménagement, la problématique déjà posée le 8 mars est toujours d'actualité :**

- absence de calendrier officiel des déménagements, et dans quelles conditions (quelle société, quel personnel, quel équipement de sécurité...),
- absence d'information sur l'organisation de la zone « tampon ».
- absence de prise en compte des conditions de travail des agents de la cellule informatique,
- absence de calendrier de planification des travaux (électricité, informatique, et cloisons).

### 3. Validation des actions concernant le budget 2016 (pour avis)

Afin d'éviter tout inventaire « à la Prévert », vos représentants sont à votre disposition pour toute précision concernant le budget. A ce jour, il resterait à engager 25 360 €.

Concernant le financement de la réfection des toilettes du CDFP du Mans, le devis fourni pour des toilettes bâti-support est trop onéreux (2 fois plus que des toilettes classiques). En attente de devis supplémentaires, le projet de toilettes s'oriente donc vers des toilettes classiques.

Dès lors que l'ensemble des crédits n'a pas été engagé, nous restons à votre disposition pour toute proposition relevant du ressort du CHSCT.

#### 4. Examen du registre SST

Toutes les remarques annotées sur le registre ont été prises en compte. Même si nous rappelons, néanmoins, que certains problèmes se rapportant au lieu de travail peuvent être réglés directement avec le responsable du site.

#### 5. Examen des accidents de travail

Pour votre information, les règles relatives aux accidents de travail et accidents de trajet sont accessibles sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33252>

#### 6. Examen des fiches de signalement

Pour tout incident (usager/agent, agent/agent) rencontré au cours des heures de travail, une fiche incident est à votre disposition sur : Ulysse Sarthe/agents/conditions de vie au travail/Fiches déclaratives/Fiche de signalement.

#### 7. Questions diverses

- La **trésorerie de La Ferté Bernard** : le service SPIB-2C (service de la stratégie du pilotage du budget 2C) a examiné les plans et a effectué des mesures. Dans un délai d'un mois, ils fourniront des plans et les crédits alloués. Pour le Président, nous sommes dans une démarche positive pour la proposition de maison d'État. L'administration assure que le Médecin de Prévention et l'ISST seront consultés pour la mise en place de la nouvelle structure.

- La **trésorerie de Château du Loir** : une contribution de la municipalité sera demandée dans le cadre de la réorganisation du poste. L'étude ergonomique est prévu au 2nd semestre 2016.

- Depuis l'instauration de l'état d'urgence, aucun exercice d'évacuation incendie ne s'est déroulé. Ainsi l'ensemble des OS a porté une attention particulière sur ce fait en faisant la lecture suivante :

#### **DROIT D'ALERTE DU CHSCT 72**

**Depuis le 13 novembre 2015, au motif du placement en état d'alerte, seuls des contrôles du bon fonctionnement des alarmes sonores incendies ont été effectués.**

**Depuis, le CHSCT 72 a demandé que des exercices d'évacuation incendie soient organisés chaque semestre dans tous les bâtiments qui rassemblent plus de 50 personnes.**

**En l'absence de textes dispensant les responsables d'établissements d'effectuer ces exercices, les textes en vigueur du code du travail sont applicables.**

**Les nouveaux agents affectés dans les bâtiments concernés depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 n'ont jamais reçus les consignes d'évacuation.**

**Les formations financées par le CHSCT en fin d'année 2015 n'ont jamais pu s'appliquer.**

**Il a été largement prouvé que les manœuvres nécessaires pratiquées lors d'exercices de prévention permettaient de corriger et limiter très fortement les mauvaises pratiques en la matière.**

**Pour information, l'incident du 19 mai 2016 (envahissement du hall du CDFIP du Mans par des jeunes manifestants anarchistes) a montré que les collègues ne connaissent pas les consignes de sécurité d'urgence.**

**C'est pourquoi, le CHSCT 72 dépose cette alerte lors de ce CHSCT du 20 juin 2016.**

**Il préconise que de véritables exercices d'évacuation soient organisés avant que ne survienne un accident regrettable.**

- En ce qui concerne les problèmes de **ménage**, le Président recevra prochainement le directeur d'ONET.

- Au sujet du **télétravail**, **F.O.-DGFIP** Sarthe a évoqué le groupe de travail national qui débat actuellement sur les conditions de travail de 227 agents concernés (50 nouveaux entrants dans le nouveau dispositif chaque année). Pour la Sarthe, cette situation concernerait un agent. Le CHSCT reste à sa disposition pour toute interrogation liée à ces conditions de travail.

\*\*\*\*\*

#### **Vos représentants au CHSCT :**

- Jean-Yves PERDRIAU    Pôle CE Le Mans                    tel : 02 43 83 82 86
- Anne PUJOL            Paierie Départementale            tel : 02 43 77 18 71

